



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 03 mai et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 27 avril 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 25

Représentés : 5

Absents : 11

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Sabrina MOUCHETTE, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT

Étaient absents excusés : Mme Corinne DUDU, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE (pouvoir donné à M. Philippe PROST), M. Paul FERRÉ (pouvoir donné à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Mélanie MONCHAUX, Mme Marianne MORSLI (pouvoir à M. Dominique VIOT), Mme Christelle PAGET, Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Maurice VOISIN

Secrétaire de séance : M. Thierry SEVES

#### **N°2022/05/03/02 – Approbation de la synthèse de la participation électronique du public à l'aménagement de la véloroute Voie Bleue le long du halage et validation de l'avant-projet**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R. 122-2 et R122-3 du Code de l'Environnement ;

Vu le permis d'aménager déposé en août 2021 pour la création d'une véloroute le long du chemin de halage ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes en date du 7 septembre 2021 ;

Vu la Décision ministérielle d'autorisation de travaux du 26 janvier 2022 ;

La communauté de communes a travaillé depuis 2020 avec une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour réaliser un avant-projet d'aménagement du halage pour y accueillir l'itinéraire de la véloroute Voie Bleue, qui reliera le Luxembourg et Lyon. Un permis d'aménager issu de cet avant-projet a été soumis à plusieurs étapes préalables de validation et de contrôle (dossier « Au cas par cas ») - Étude d'Incidence Natura 2000, passage en commission départementale de la nature des paysages et des sites). Ces étapes se sont achevées en janvier 2022 avec l'autorisation ministérielle de travaux.

Le projet modifié, intégrant les demandes des services de l'État, comprend les aménagements suivants :

- La pose d'un revêtement en stabilisé sur tout l'itinéraire en terre actuellement
- Le reprise le cas échéant des sections en enrobé principalement situés dans les zones urbaines
- L'aménagement d'aires de pique-nique à St-Didier-sur-Chalaronne (avec création d'un parking), à Peyzieux-sur-Saône, à Guéreins et à Messimy-sur-Saône (suppression de l'aire de pique-nique envisagée à Gamerans en raison de la proximité de la zone Natura 2000)
- L'aménagement de 2 aires d'arrêts principales situées à Thoisse et Montmerle-sur-Saône
- L'aménagement d'une zone de stationnement dédiée aux pêcheurs à Mogneneins (suppression de la 2<sup>ème</sup> zone de stationnement pêcheurs initialement prévue à Genouilleux à la demande des services de l'État en raison du Site Classé du Val de Saône)
- L'aménagement d'une signalétique d'interprétation touristique tout au long de l'itinéraire (réduite à 4 panneaux seulement sur la partie du Site Classé entre Messimy-s/S et Montmerle-s/S à la demande des services de l'État)
- L'aménagement d'une signalétique directionnelle conforme à la notice de signalisation de la Voie Bleue (travail à mener par la Maitrise d'œuvre)

Considérant l'article L. 123-19 du Code de l'Environnement, il a été procédé à la mise en place d'une participation du public afin de présenter le projet d'aménagement du chemin de halage et de recueillir toutes les observations et les avis de la population. Pour se faire, La Communauté de communes Val de Saône Centre a ouvert et organisé la participation du public par voie électronique, avec la mise à disposition sur son site Internet de l'ensemble des pièces administratives du permis d'aménager du 26 février au 28 mars dernier. L'information préalable du public a été réalisée à compter du 11 février, par affichage officiel dans les mairies et publication d'un article sur le site Internet du journal Le Progrès dans son fil d'actu numérique le 11 février, repris dans son édition papier du 12 février. A l'issue de cette consultation, 19 personnes ont participé et complété le formulaire mis à leur disposition.

Une synthèse a été réalisée, intégrant des éléments contextuels de réponse.

Après avis favorable de la Commission Tourisme du 19 avril 2022,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la synthèse jointe en annexe de la participation du public par voie électronique relative aux aménagements prévus pour la véloroute Voie Bleue

**CONSTATE** que les observations formulées n'imposent pas de modifier le dossier du permis d'aménager

**DIT** que la synthèse sera mise en ligne et téléchargeable sur la page internet dédiée au projet véloroute sur le site internet de la communauté de communes

**APPROUVE** le projet d'aménagement de la véloroute Voie Bleue.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 03 mai 2022

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de la publication/et ou notification le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

